



PREFECTURE DE LA REGION MARTINIQUE

Fort-de-France, le 22 décembre 2011

Délégation à la Sécurité Routière
Tél. 05 96 59 59 48
Fax. 05 96 59 58 85

COMMISSION CONSULTATIVE DES USAGERS POUR LA SIGNALISATION ROUTIÈRE (CCUSR)

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION tenue en Préfecture le 20 décembre 2011

La CCUSR de la Martinique, créée par arrêté préfectoral n° 10-2011 du 28 novembre 2011 a été officiellement installée le mardi 20 décembre 2011 par M. Didier BERNARD, Sous-Préfet de l'arrondissement de Saint-Pierre, Délégué Départemental à la Sécurité Routière.

Étaient présents: cf liste ci-jointe.

Monsieur le sous préfet ouvre la séance et remercie les participants de leur présence. Il rappelle que des CCUSR fonctionnent déjà dans plusieurs départements. Il précise que la signalisation routière joue un rôle tout à fait déterminant dans la sécurité des usagers de la route. Son respect permet d'anticiper et d'adapter sa conduite aux circonstances et à l'environnement. La signalisation se doit donc d'être la plus pertinente conformément à son principe fondateur : «la signalisation doit-être respectable pour être respectée».

Cette signalisation routière relève en Martinique de la responsabilité des gestionnaires de voirie, c'est-à-dire :

- du conseil régional pour l'autoroute et les routes nationales,
- du conseil général pour les routes départementales,
- des communes pour les routes communales.

Il tient particulièrement à remercier les représentants du conseil régional et de la ville de Fort-de-France pour leur participation à cette première réunion de la CCUSR.

Il rappelle qu'il s'agit bien d'une commission consultative, chaque instance gestionnaire de voirie gardant pleinement évidemment ses compétences en la matière. Cette commission est avant tout un lieu de concertation et d'information mutuelles sur la signalisation routière, où se retrouvent gestionnaires, usagers de la route, et services de l'Etat qui mettent à la disposition de tous, leurs informations, analyses et expertises. Il s'agit de s'enrichir réciproquement pour la meilleure efficacité de la signalisation routière :

- en repérant ses défauts, insuffisances voire éventuellement ses incohérences,
- en améliorant sa lisibilité, sa visibilité et donc sa compréhension.

L'objectif est qu'ainsi, la signalisation routière soit naturellement respectée pleinement par tous les usagers de la route.

Enfin, il indique que la CCUSR est un des dispositifs de mise en œuvre de la politique locale de sécurité routière. A cet égard, elle fait partie des outils placés sous la responsabilité de la délégation à la sécurité routière comme le pôle de compétence État en charge de l'élaboration du document général d'orientation (DGO) ou le comité chargé du plan départemental de contrôles routiers.

Il précise en outre que le secrétariat de la CCSUR est confié à la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL).

Madame Jocelyne PINVILLE représentant le Conseil Régional de la Martinique se félicite de la mise en place de cette commission et apprécie très favorablement l'initiative prise à ce titre pour la Martinique. Elle souhaite que la contribution de chaque membre puisse favoriser une meilleure lisibilité de la route et ainsi apporter une meilleure sécurité aux utilisateurs.

Un dossier est remis à chaque membre présent et un tour de table est fait afin que chacun se présente.

La parole est ensuite donnée à Monsieur Alain BOIZARD de la DEAL pour une présentation par vidéo projection des objectifs de la CCUSR, du contenu du dossier, des membres, du mode de saisine, des projets de charte, et de flyer. Il indique qu'un site internet sera opérationnel courant premier trimestre 2012, où les usagers pourront saisir la commission suivant la fiche pré-établie avec un commentaire et des photos. Il rappelle que la DEAL assurera le secrétariat de la CCUSR et fera un premier tri des saisines, de manière à communiquer à la commission uniquement les sujets qui relèvent de sa compétence. Le flyer pourra être disponible dans les différentes mairies.

Les membres de la commission sont appelés à s'exprimer. Ils font part des différents problèmes rencontrés sur le réseau, chacun suivant sa spécialité: Comité caribéen d'assurance, syndicat des chauffeurs de taxi, comité régional cycliste, Club moto, ASA TROPIC, syndicat des enseignants à la conduite automobile, AFTCM, ..., et font part de leurs questions sur le fonctionnement de la commission, en particulier le mode de relevé des incohérences au niveau de la signalisation.

Madame ROME de OPM fait remarquer notamment qu'il est difficile de faire le lien avec les élèves en formation à la conduite, entre la théorie et le contexte sur site qui présente de nombreuses incohérences.

Les représentants de la ville de Fort de France indiquent qu'un important travail de recensement des besoins est fait dans ce domaine, mais que la complexité du réseau ainsi que les nombreux intervenants rendent la tâche difficile, d'autant qu'il faut déplorer la destruction rapide des panneaux de signalisation. Ils souhaitent une meilleure coordination entre les différents acteurs, ainsi qu'une bonne information du public. La commission sera contributrice de l'amélioration des rapports avec les utilisateurs du réseau.

Madame Jocelyne PINVILLE souhaite que soit établi un mémento à la disposition des membres de la commission et aussi du public, indiquant les différentes règles de signalisation et les indications quant aux différents gestionnaires des réseaux routiers.


Il est rappelé que le flyer comprendra des indications concernant les différentes signalisations tant verticales qu'horizontales. Le relevé des incohérences pourra être réalisé par les membres de la commission, par la DEAL qui assurera le secrétariat, mais aussi par les IDSR qui sont les experts dans le domaine.

En conclusion:

- Les membres de la commission sont invités à faire part de leurs observations sur la charte de fonctionnement, et d'indiquer la contribution que chacun pourrait apporter (visite sur le terrain, etc...),
- Le site internet sera opérationnel premier trimestre 2012 à la DEAL qui assurera le secrétariat de la commission,
- Le flyer sera disponible dans les mairies premier trimestre 2012 ,
- Le mémento sur les fondamentaux de la signalisation verticale et horizontale ainsi que sur l'éclairage des routes sera réalisé premier trimestre 2012,
- S'agissant des problèmes spécifiques rencontrés par les deux roues motorisés, il convient de contacter monsieur Sacha PERRIN, inspecteur du permis de conduire, chargé de mission auprès des motards. Il assure l'interface entre cette catégorie d'usagers, et les gestionnaires des différents réseaux routiers (mail: sacha.perrin@developpement-durable.gouv.fr)

Monsieur le sous préfet, souhaite que les membres de la CCUSR prennent bien connaissance du contenu de la charte, et fassent part de leurs observations. Il propose que le projet de charte figurant dans le dossier qui leur a été remis puisse être abondé des remarques retenues, pour validation lors de la prochaine réunion de la commission qui aura lieu dans le courant du deuxième semestre 2012. Il clôture la séance en indiquant qu'un communiqué de presse sera réalisé pour informer le public de la création et du rôle de la CCUSR .

Le Sous-Préfet
Délégué à la Sécurité Routière



Didier BERNARD